



Salles d'eau avec WC

> Dimensionnement, disposition et équipements

Contenu

Cette fiche technique décrit les exigences à remplir par les salles d'eau avec WC en fonction de leur utilisation: ces exigences sont valables pour les bâtiments ouverts au public, les immeubles avec des places de travail et les constructions spéciales avec des exigences accrues. Le local doit être dimensionné et équipé pour en permettre un usage indépendant et sans restriction avec un fauteuil roulant ou un moyen auxiliaire. Il doit aussi offrir un espace suffisant pour une personne assistante. La fiche technique présente des solutions types avec des variantes de plan et d'équipements. Les exigences à remplir pour les salles d'eau dans les logements adaptables sont différentes et ne sont pas présentées dans ce document.

Bases

Les exigences minimales relatives aux dimensions spatiales, à la disposition des appareils et des accessoires, sont décrites dans la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles»: les constructions spéciales ne tombent cependant pas sous son domaine d'application (SIA 500, ch. 0.1.5). Les salles d'eau dans ces bâtiments doivent répondre à des exigences plus élevées.

Douche avec une qualité d'utilisation minimale

Les plans de type A montrent des exemples de salles d'eau conformes aux exigences minimales fixées dans la norme SIA 500 pour les hébergements, tels que chambres d'hôtes adaptées au fauteuil roulant, logements pour étudiants, etc.

Douche avec une qualité d'utilisation élevée

Les plans de type B montrent des exemples pour les constructions ayant des exigences plus importantes. Dans les logements pour personnes âgées ou les centres de soins, la surface des salles d'eau doit être plus grande: l'intervention d'une personne assistante et une qualité d'utilisation plus élevée y sont requises. Pour les hôtels, stations thermales et centres de congrès, ce type de plan offre une utilisation fonctionnelle mais de qualité et correspond aux normes internationales.

WC public avec une douche selon la SIA 500

Pour un WC adapté au fauteuil roulant combiné avec une douche, le plan de type C correspond à la solution la plus petite possible conforme à la norme pour des constructions publiques ou avec des places de travail.

> Salles de douche avec une qualité d'utilisation minimale

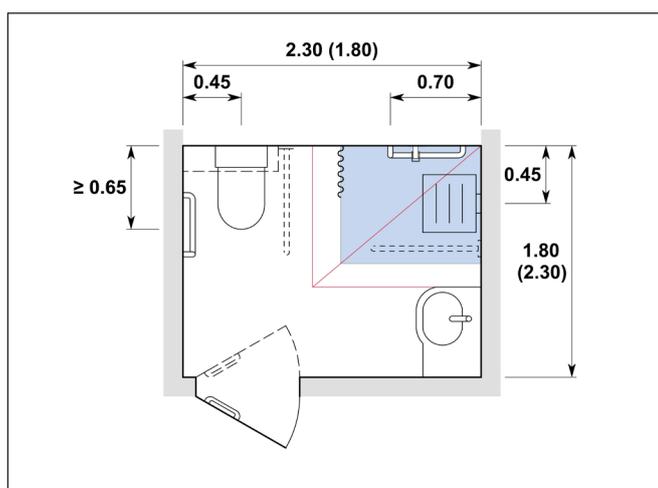
Plans de type A

- > Les plans de type A répondent aux exigences de la norme SIA 500 en ce qui concerne la surface de la douche (dimensions minimales et indispensables) et les espaces de manœuvre pour pouvoir utiliser les équipements et actionner la porte. Les dimensions présentées dans les quatre types A découlent des emplacements différents du lavabo et de la porte, du genre de porte ainsi que des espaces de manœuvre nécessaires pour ouvrir et fermer cette dernière.
- > Pour les hôtels, auberges, logements d'étudiants ou de vacances, etc., ces plans sont considérés comme le minimum: ils correspondent aux exigences à remplir par les chambres d'hôtes de type I (SIA 500, ch. 7.9.1.4).
- > Pour cette catégorie de bâtiment, la priorité est donnée aux soins corporels quotidiens: un plus grand lavabo est donc nécessaire. Celui-ci ne doit pas être utilisé depuis le WC en position assise, contrairement au lave-mains dans le WC adapté au fauteuil roulant (voir le plan de type C).
- > Les plans les meilleurs sont ceux de types A-1 et A-2. Les types A-3 et A-4 sont des solutions issues de compromis: leur utilisation est moins aisée. Ils ne sont admissibles qu'en cas d'espace à disposition restreint, par exemple, lors d'une transformation.
- > L'agencement des plans types présentés peut aussi être symétriquement inversé.
- > Les cotes entre parenthèses montrent une variante du plan type considéré.

Type A-1

Plan et disposition à favoriser

Dimensions 2.30 m x 1.80 m (1.80 m x 2.30 m)

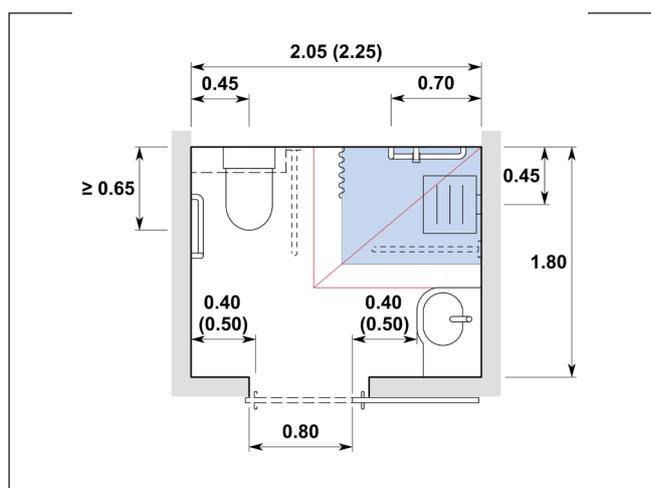


Cotes finies Espace douche 1.10 x 0.90 m Rupture de pente 1.30 x 1.10 m

Type A-2

Plan avec une porte coulissante

Dimensions 2.05 m x 1.80 m (2.25 m x 1.80 m)



Cotes finies Espace douche 1.10 x 0.90 m Rupture de pente 1.30 x 1.10 m

- > Ces dimensions offrent une bonne séparation entre le WC et la douche et, dans la zone de douche, l'espace de mouvement est suffisant.
- > Placer de préférence le WC et la robinetterie de la douche contre le mur le plus grand (min. 2.30 m).
- > Ouvrir la porte battante de préférence à l'extérieur.
- > Avec un local de 1.80 x 2.30 m (2.30 x 1.80 m), la porte peut s'ouvrir à l'intérieur (SIA 500, ann. E.3).
- > Si la porte se trouve dans le mur à côté du WC et s'ouvre à l'extérieur, ce mur aura une longueur de min. 2.10 m; avec une porte s'ouvrant à l'intérieur, il aura une longueur de min. 2.30 m.

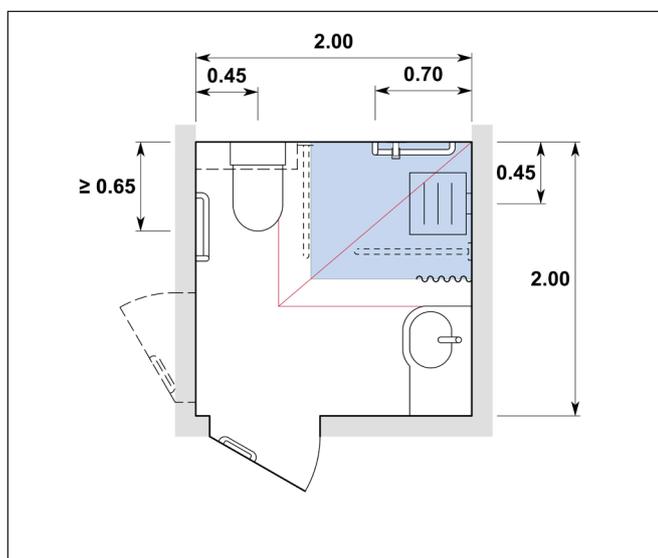
- > Prévoir des espaces libres (0.40 - 0.50 m) des deux côtés de l'ouverture, à l'intérieur et à l'extérieur (actionnement porte close ou ouverte).
- > Une porte coulissante placée dans le mur en face du WC implique pour celui-ci une longueur de min. 2.05 m (de préférence 2.25 m); une porte placée dans le mur à gauche du WC, une longueur de min. 2.40 m (actionnement de la porte facilité).
- > Poignée verticale; vide entre l'embrasure de la porte et le bord de la poignée, min. 0.05 m.

> Salles de douche avec une qualité d'utilisation élevée

Plans de type B

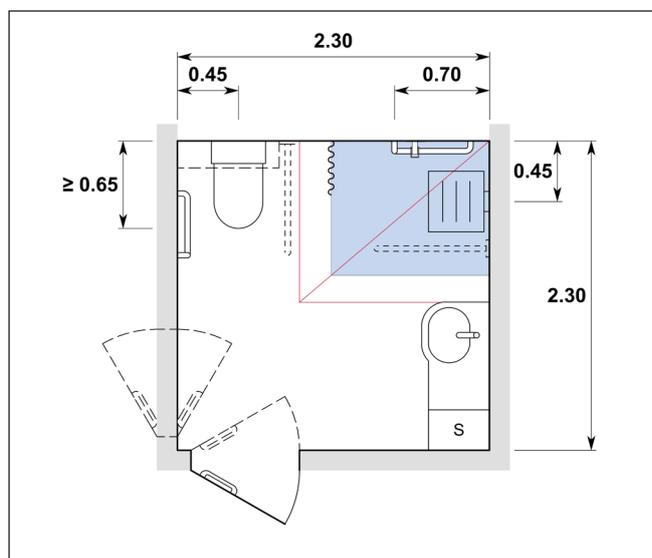
- > Les plans de type B sont recommandés pour les hôtels, chambres d'hôtes, stations thermales et centres de congrès. Ces exemples vont au-delà des exigences minimales de la norme SIA 500 et, par rapport aux plans de type A, offrent plus de surfaces de mouvement et de manœuvre et plus de place pour les personnes assistantes. Ils répondent à différents besoins d'utilisation et correspondent aux exigences internationales usuelles.
- > Les plans de type B sont à appliquer en tant que minimum pour les constructions ayant des exigences élevées, par ex. pour les habitations pour personnes âgées, centres de soins et cliniques. Pour ces bâtiments, les exigences de la norme SIA 500 concernant les salles de douche sont insuffisantes. Le Centre recommande le plan de type B-2 comme plan à favoriser, en particulier pour les établissements médico-sociaux.
- > Les dimensions du local découlent des surfaces de mouvement requises, de différents emplacements du lavabo et de la porte, du genre de porte ainsi que des espaces de manœuvre nécessaires pour ouvrir et fermer cette dernière.
- > La priorité est donnée aux soins corporels quotidiens: un plus grand lavabo est donc nécessaire. Celui-ci ne doit pas être utilisé depuis le WC en position assise, contrairement au lave-mains dans un WC adapté au fauteuil roulant (type C).
- > L'agencement des plans types présentés peut aussi être symétriquement inversé.
- > Les cotes entre parenthèses montrent une variante du plan type considéré.

Type B-1 Plan minimal pour des exigences accrues Dimensions 2.00 x 2.00 m



Cotes finies Espace douche 1.20 x 1.00 m Rupture de pente 1.40 x 1.20 m

Type B-2 Plan à favoriser pour des exigences accrues Dimensions 2.30 x 2.30 m



Cotes finies Espace douche 1.20 x 1.00 m Rupture de pente 1.40 x 1.20 m

- > Avec un local de 2.00 x 2.00 m, la porte battante doit s'ouvrir à l'extérieur.
- > Si la porte est placée dans le mur à gauche du WC, celui-ci doit avoir une longueur de min. 2.10 m.

- > Dans un salle d'eau de ces dimensions, la porte battante peut s'ouvrir à l'extérieur ou à l'intérieur et être placée soit dans le mur à côté du WC soit dans celui en face.
- > Dans les constructions spéciales (logements pour les personnes âgées, centres de soins, cliniques, etc.), les portes battantes s'ouvrant vers l'intérieur ne sont toutefois pas admises.

Exigences à remplir par les plans de type B

- > Ni la largeur, ni la longueur du local ne peuvent être inférieures à 2.00 m.
- > Le WC et la douche doivent être placés chacun dans un des angles de la pièce. Les murs doivent être d'équerre.
- > La douche (en bleu) doit être sans ressaut et avoir une surface de min. 1.20 x 1.00 m.
- > Les ruptures de pente ou les écoulements d'eau (lignes rouges) seront placés à min. 0.20 m de la zone de douche, c-à-d. à min. 0.20 m du rideau de douche (selon norme SIA 500, annexe E.3, de préférence à min. 0.30 m).
- > Les surfaces de manœuvre ne doivent pas être réduites par de l'ameublement ou des équipements (table à langer, radiateur, corbeille à papier, etc.). Des espaces de rangement supplémentaires ou des armoires sont cependant souhaitables.

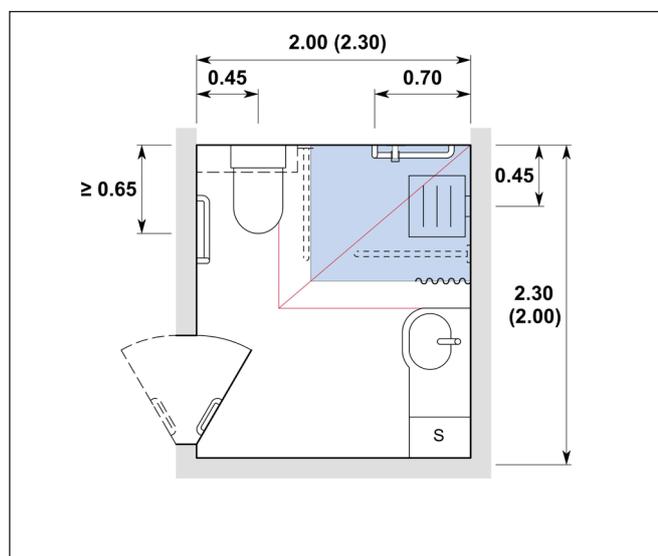
Particularités du plan de type B-2

- > Le type B-2 remplit de manière optimale des exigences plus élevées pour des constructions spéciales: il offre suffisamment d'espace pour les soins corporels et améliore la liberté de mouvement.
- > Ses dimensions (2.30 x 2.30 m) rendent possible l'installation de parois de douche comme protection. Celles-ci ne peuvent être installées que dans une salle d'eau adaptée aux besoins individuels d'un résident permanent (par ex. dans des résidences ou logements pour personnes âgées, etc.). Les parois doivent pouvoir, si nécessaire, être démontées sans difficulté et être remplacées par un rideau de douche.
- > Les parois de douche doivent avoir des portes battantes ou coulissantes offrant un vide de passage de min. 0.80 m. Il faut les placer sur la rupture de pente dans le cas d'une douche à l'italienne.
- > Transparentes, elles doivent être signalées sur toute leur longueur avec un marquage opaque et contrasté par rapport à l'arrière-fond, sur une hauteur entre 1.40 m und 1.60 m au-dessus du sol (norme SIA 500, ch. 3.4.7).

Type B-3

Plan avec porte battante s'ouvrant à l'intérieur

Dimensions 2.00 x 2.30 m (2.30 x 2.00 m)

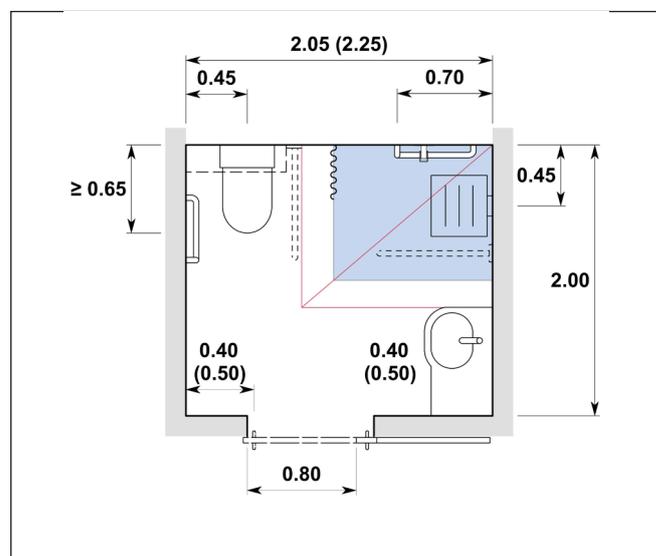


Cotes finies Espace douche 1.20 x 1.00 m Rupture de pente 1.40 x 1.20 m

Type B-4

Plan avec porte coulissante

Dimensions 2.05 x 2.00 m (2.25 x 2.00 m)



Cotes finies Espace douche 1.20 x 1.00 m Rupture de pente 1.40 x 1.20 m

- > Emplacement possible de la porte: dans le mur à côté du WC ou dans celui en face.
- > La porte peut s'ouvrir à l'intérieur d'un tel local (2.00 x 2.30 m ou 2.30 x 2.00 m, SIA 500, ann. E.3).
- > Dans les constructions spéciales (logements pour personnes âgées, centres de soins, cliniques, etc.), les portes battantes s'ouvrant à l'intérieur ne sont toutefois pas admises.

- > Prévoir des espaces libres (0.40 - 0.50 m) des deux côtés de l'ouverture, à l'intérieur et à l'extérieur (actionnement porte close ou ouverte).
- > Mur avec porte coulissante en face du WC: longueur min. 2.05 m (de préférence 2.25 m); mur avec une porte coulissante à gauche du WC: longueur min. 2.40 m (actionnement de la porte facilité).
- > Poignée verticale; vide entre l'embrasure de la porte et le bord de la poignée, min. 0.05 m.

> WC public avec une douche selon la norme SIA 500

Plan de type C

- > Le plan de type C a pour fonction première d'être un WC public adapté au fauteuil roulant et doté en plus d'une douche. Alors que la surface requise pour un pur WC adapté au fauteuil roulant est de min. 1.65 x 1.80 m, celle pour un WC combiné avec une douche est de min. 1.80 x 1.80 m (SIA 500, ch. 7.2.4.2 et 7.2.4.3).
- > Le dimensionnement et l'équipement de ce plan type correspondent aux exigences minimales pour un WC adapté au fauteuil roulant combiné avec une douche pour les constructions ouvertes au public ou avec des places de travail, ainsi que pour les installations de sport ou de loisirs et les campings (SIA 500, ch. 7.2.4 et annexe E.3).
- > L'agencement du plan de type C peut aussi être symétriquement inversé.

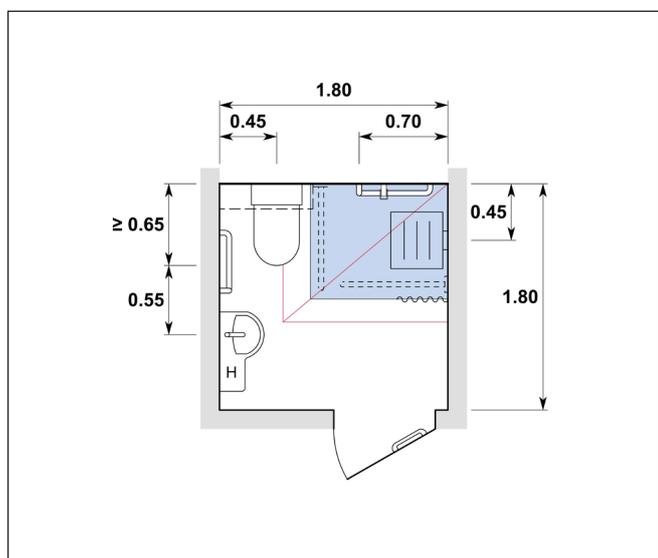
Exigences à remplir par le plan de type C

- > Le WC et la douche doivent être placés chacun dans un des angles de la pièce. Les murs doivent être d'équerre.
- > La douche (en bleu) doit être sans ressaut et avoir une surface de min. 1.10 x 0.90 m. (SIA 500, ch. 7.9.1.4, annexe E.3).
- > L'écoulement des eaux doit être conçu de telle manière qu'aucun ressaut ne soit nécessaire.
- > Les ruptures de pente ou les écoulements d'eau (lignes rouges) seront placés à min. 0.20 m de la zone de douche, c-à-d. à min. 0.20 m du rideau de douche (selon norme SIA 500, annexe E.3, de préférence à min. 0.30 m).
- > Pour avoir plus de place entre le WC et le siège de la douche pour une personne assistante, il est recommandé d'allonger le mur de 0.20 m (2.00 m au lieu de 1.80 m). Tourner la douche de 90° n'est pas indiqué, car l'accès au siège de la douche depuis le fauteuil roulant est rendu ainsi plus difficile.

Type C

WC public adapté au fauteuil roulant et combiné avec une douche

Dimensions 1.80 x 1.80 m



- > Parce que la fonction première de ce type est d'être un WC public adapté au fauteuil roulant, le lave-mains (H) doit être accessible depuis le WC en position assise (soins intimes). Pour cette raison, l'installation d'un lavabo plus grand n'est pas admise, car celui-ci restreint la liberté de mouvement.
- > De forme arrondie, le lave-mains (H) aura une saillie de max. 0.40 m.
- > Une tablette sera prévue à côté du lave-mains; elle peut aussi être intégrée au lave-mains.
- > Proposition de produit conformes à la norme: www.architecturesansobstacles.ch
- > La distance à prévoir entre l'axe de la robinetterie et l'extrémité de la cuvette de WC est de 0.55 m.
- > Pour la conception d'espaces de douche dans les installations de sport, il faut prendre en compte la documentation SIA 254 «Installations de sport sans obstacles».

D'autres aides à la planification pour la conception de salles d'eau:

- > Directives «Hôtels, restaurants et logements de vacances»
- > Directives «Habitat pour personnes âgées»
- > Fiche technique 065 «Constructions spéciales»
- > Documentation SIA 254 «Installations de sport sans obstacles»
- > Directives «Logements sans barrière et adaptables»
- > Ratgeber «Wohnungsanpassungen bei behinderten und älteren Menschen» (seulement en allemand)
- > Documentation technique bpa 2.032.02 «Liste d'exigences: revêtements de sol»

> Agencement, matérialisation et accessoires

Porte battante ou coulissante

- > Largeur utile: min. 0.80 m (de préférence 0.90 m)
- > Sans seuil; déverrouillage possible depuis l'extérieur
- > Distance à la douche: la plus grande possible
- > Porte battante s'ouvrant si possible à l'extérieur
- > Surface libre, porte battante: min. 0.60 m; du côté ouvrant, vers la poignée (SIA 500, ch. 3.3.3.1); recommandée sur le côté fermant (actionnement de la porte avec déambulateur ou fauteuil roulant)
- > Poignée de fermeture: longueur min. 0.30 m, hauteur max. 0.75 m au-dessus du sol; sur le côté dans le sens de fermeture de la porte, près des fiches
- > Surfaces libres, porte coulissante: 0.40 à 0.50 m; des deux côtés de l'ouverture, à l'intérieur et à l'extérieur (actionnement avec déambulateur, etc.)

Sol et revêtement de sol

- > Horizontal; pente seulement dans l'espace douche
- > Classe antidérapante pour revêtement de sol, si receveur de douche: GB1/DIN 51097 A; si douche carrelée: GB2/DIN 51097 B pour tout le sol du local

Espace douche

- > Douche sans rebord avec pente de max. 2%; évacuation des eaux par rigoles au sol ou au mur; receveur avec rebord (max. 2.5 cm) admis dans les chambres d'hôtes type II (SIA 500 ch. 7.9.2.2)
- > Distance maximale entre écoulement et porte
- > Protection: rideau de douche; pour type B-2 (constructions spéciales), parois de douche démontables admises
- > Chaise de douche ou siège rabattable; sur le petit côté du receveur; montage 0.46 m au-dessus du sol; profondeur min. 0.45 m; montage d'un siège rabattable amovible admis dans les hôtels
- > Robinetterie et barre d'appui en L sur le long côté de la douche; long tuyau de douche recommandé
- > Espace douche clairement défini et reconnaissable

Cuvette de WC

- > Montage (y.c. lunette): 0.46 m au-dessus du sol
- > Saillie (distance entre le bord avant du WC et la paroi arrière): min. 0.65 m
- > Axe du WC par rapport au mur latéral: 0.45 m
- > À favoriser: cuvette avec réservoir d'eau apparent
- > Moins favorable: cuvette courte avec réservoir d'eau encastré dans doublage en saillie; doublage: largeur max. 0.75 m, hauteur max. 1.00 m (voir «V» dans les figures 2 et 3)
- > Moins favorable: cuvette longue avec réservoir encastré dans un doublage continu et un dossier fixé contre la paroi arrière
- > Rinçage de WC déclenché électriquement (écrans tactils, sans contact, etc.) non admis
- > Réglage individuel et simple de la hauteur d'assise (par ex. avec VariNeo) recommandé dans les résidences et logements pour personnes âgées

Barres d'appui fixes en forme de L

- > À côté du WC et de la robinetterie de douche (fig. 2)
- > Hauteur: max. 0.75 m au-dessus du sol
- > Barre horizontale: longueur 0.50 m
- > Barre verticale pour le WC: longueur min. 1.00 m; pour la douche: min. 1.20 m; possibilité d'utiliser celle-ci comme rail de douche
- > Montage d'une telle barre également recommandé dans chambres d'hôtes type II (SIA 500, ch. 7.9.2.2)

Barres d'appui rabattables

- > Sur le côté libre de la cuvette ainsi que sur celui du siège de douche
- > Hauteur: max. 0.75 m au-dessus du sol
- > Maniable d'une seule main, y.c. mécanisme de verrouillage
- > Barre d'appui rabattable et escamotable également recommandée dans les chambres type II; prévoir une plaque de montage (SIA 500, ch. 7.9.2.2)

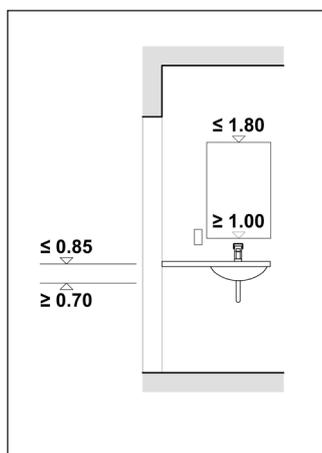


Fig. 1: lavabo

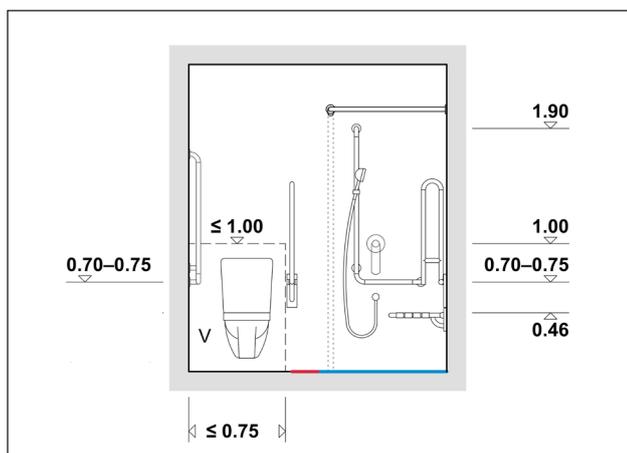


Fig. 2: élévation WC / Douche

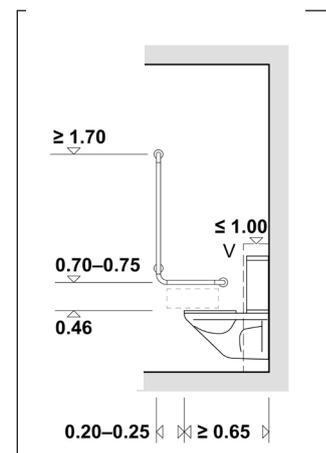


Fig. 3: WC

> Aménagement, accessoires et matérialisation

Lavabo

- > Avec des dimensions confortables pour les plans de types A et B; saillie: max. 0.55 m
- > Bord supérieur: max. 0.85 m au-dessus du sol
- > Accès libre à l'avant de l'appareil et sur une hauteur de 0.70 m au-dessus du sol
- > Siphon encastré ou siphon coudé à culot court; en matière synthétique pour éviter les brûlures

Robinetterie pour la douche et le lavabo

- > Mélangeur ou mitigeur monocommande, facile à manier, avec levier (longueur min. 0.15 m) ou à boucle
- > Montage possible sur le lavabo ou contre le mur
- > Robinetterie électrique (écran tactile, sans contact, etc.) non admis dans une salle d'eau

Dispenseur de savon

- > Lavabo: montage fixe; bord inférieur max. 0.95 m au-dessus du sol
- > Douche: dispenseur ou niche à savon (à placer au-dessus de la partie horizontale de la barre en L, max. 0.85 m au-dessus du sol) ou corbeille à savon (à placer sous la barre en L); saillie max. 0.10 m

Distributeurs de serviettes

- > Bord inférieur: max. 1.10 m au-dessus du sol
- > Prévoir un distributeur de serviettes, même s'il y a un sèche-mains électrique

Tablette

- > Tablette à côté du lavabo avec un accès libre
- > Tablette intégrée dans le lavabo admis
- > Tablette près du WC souhaitable; de préférence dans une niche sur la barre en L ou sous la barre en L combiné avec le distributeur de papier WC

Miroir / Armoire de toilette

- > Miroir: fixe; bord inférieur max. 1.00 m et bord supérieur min. 1.80 m au-dessus du sol; miroir inclinable non admis (SIA 500 annexe. E.3)
- > Armoire de toilette: si souhaitée, bord inférieur max. 1.05 m au-dessus du sol, saillie max. 0.15 m

Armoire

- > Armoire supplémentaire (S): recommandée si besoins en rangement accrus (plans type B-2 et B-3)

Distributeur papier WC / poubelle d'hygiène

- > Installation fixe à côté du WC sous la partie horizontale de la barre en L; à insérer de préférence dans une niche

Table à langer

- > De préférence intégrée dans le mur (à l'état fermé)
- > Si fixation en applique: bord inférieur min. 0.70 m au-dessus du sol, saillie max. 0.15 m

Patère

- > Fixée contre un mur et non contre la porte
- > Hauteur: max. 1.10 m au-dessus du sol

Interrupteur / prise électrique

- > Hauteur: 0.80 – 1.00 m; visible et facile à utiliser
- > Prévoir une prise triple à proximité du lavabo
- > Recommandation: prévoir une prise près du WC (installation ultérieure possible d'un WC-douche)

Éclairage

- > Éclairage général non éblouissant avec un éclairement de 500 Lux au niveau du sol
- > Sur le miroir, luminaires projetant majoritairement de la lumière indirecte pour éviter les réflexions et éblouissements
- > Prévoir des plafonniers sur le WC et dans la douche
- > Revêtements des murs: mats
- > Plafond clair, de préférence blanc pour une répartition de la lumière régulière

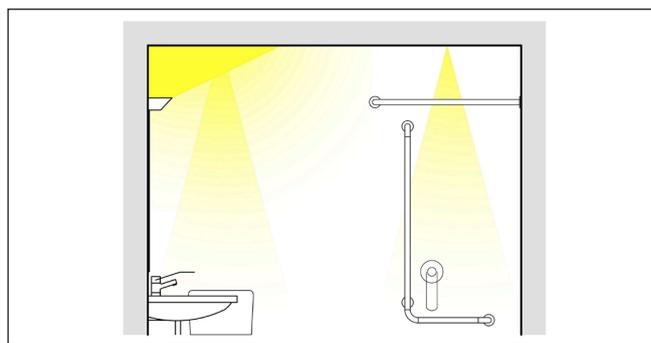


Fig. 3: position des lampes et plafonniers

Contraste de couleur

- > Aménager de manière contrastée le local et ses aménagements, par ex. l'espace douche par rapport au sol du local, les murs par rapport au sol ou les appareils par rapport aux murs

Conseils pour les nouvelles constructions ou les bâtiments à transformer

Pour la planification des détails d'exécution concernant les salles d'eau, il est recommandé de prendre contact avec les services de consultation pour la construction sans obstacles dans le canton où se situe le projet. Vous trouverez les adresses de ces services sur www.architecturesansobstacles.ch